



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), Sacha GILLES (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches-du-Rhône a été créé par arrêté préfectoral en date du 17 février 1994.

Depuis le 1er juillet 1999, 118 communes sont adhérentes du syndicat, soit la totalité des communes des Bouches-du-Rhône, à l'exception de la ville de Marseille.

En 2024, Le Comité Syndical a modifié ses statuts et avait proposé la substitution de la dénomination « Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône » par l'appellation « Territoire d'Energie Bouches-du-Rhône désigné également TE13 ».

Le Syndicat est l'autorité organisatrice des missions de service public afférentes à la distribution publique d'électricité en lieu et place des établissements publics de coopération et des collectivités adhérents qui lui ont transféré compétence en la matière.

Le Syndicat peut aussi mobiliser ses moyens humains, techniques ou financiers afin d'exercer des activités dans des domaines connexes aux distributions publiques d'électricité et de gaz ainsi qu'aux compétences facultatives précitées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Territoire d'Energie Bouches-du-Rhône indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Le scrutin peut être effectué à main levée si aucun conseiller ne demande le scrutin secret.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**A L'UNANIMITÉ,**

CONSIDERANT qu'aucun conseiller n'a demandé le scrutin secret.

CONSIDERANT qu'il convient d'élire :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

**PROCEDER** à l'élection des délégués du Conseil Municipal devant siéger au sein du Syndicat Mixte Territoire d'Energie Bouches-du-Rhône,

I - ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE :

- Candidature :

M. Gilbert BENEDETTI

Vote à main levée :

M. Gilbert BENEDETTI

: 19 voix

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

**Objet de la délibération  
N°49/2026**

Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte Territoire d'Energie Bouches-du-Rhône (TE13).

**Délibération du conseil municipal N°49/2026 du 30.03.2026**

Monsieur Gilbert BENEDETTI est proclamé délégué titulaire.

**II - ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT :**

- Candidature :

Mme Anne-Laure DEFIANAS

Vote à main levée :

Mme Anne-Laure DEFIANAS : 19 voix

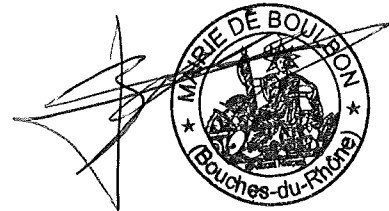
Madame Anne-Laure DEFIANAS est proclamée déléguée suppléante.

**Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits,  
et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Secrétaire de séance :**



**Le Maire :**



The official seal of the Municipality of Boulbon, Bouches-du-Rhône, is circular and features a central figure on horseback. The text 'MAIRIE DE BOULBON' is written around the top inner edge, and 'Bouches-du-Rhône' is written around the bottom inner edge. Two stars are positioned on the left and right sides of the seal.

*Extrait certifié  
conforme au registre  
des délibérations.*

*Fait à BOULBON,  
le 07/04/2026.  
Le Maire,*

